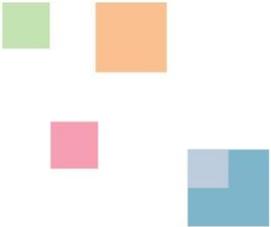




# **Les guichets de financement des projets de R&D&I relevant de la compétence du ministère en charge de l'industrie**

- 
- ▶ Liste des appels à projets pertinents :
    - Financés par les investissements d'avenir (PIA) :
      - Projets industriels d'avenir (PIAVE) générique
      - PIAVE thématique « Boosters »
      - Projets structurants pour la compétitivité (PSPC)
      - Et pour rappel, Industrie du Futur et Grand défis du numérique (GDN)
    - Financés sur le budget général de l'Etat :
      - Fonds unique interministériel (FUI)
    - Pour rappel, les financements pour les projets internationaux
      - Appels européens (H2020)
      - *Clusters* EUREKA et initiative conjointe ECSEL
  
  - ▶ Chaque appel possède des critères d'éligibilité, d'évaluation et des règles de financement propres



# **AAP PIAVE:** **Projets Industriels d'Avenir**

# PIAVE générique : objectifs

- ▶ Le PIAVE générique finance des projets **ambitieux** de développement puis d'industrialisation d'un ou plusieurs **produits, procédés ou services**, non disponibles sur le marché, et à **fort contenu innovant**.
- ▶ Le PIAVE a vocation à soutenir notamment des projets dont la thématique correspond aux **solutions de la Nouvelle France industrielle** ou qui joue un **rôle structurant pour une filière industrielle**.
- ▶ Action dotée de **305 M€ de crédits dans le PIA 2** ; il est prévu à ce stade **500 M€ dans le PIA 3**.

# PIAVE générique : caractéristiques

## Nature des projets et des porteurs :

- L'assiette des dépenses éligibles est supérieure à 3 M€.
- Le projet est porté par une **entreprise**, ou une structure représentant des entreprise pour les projets de structuration d'une filière.
- Les entreprises doivent être en bonne santé financière.
- Un critère d'éco-conditionnalité s'applique.

## Type d'aide :

- **Subventions et avances remboursables**, ainsi **qu'un intéressement de l'Etat** aux résultats en cas de succès commercial.
- Taux d'aide maximum de 25% pour les grands groupes à 45% pour les PME ; 100% au coût marginal pour les laboratoires académiques.

## Calendrier :

- Dernière relève du PIA 2 prévue le **28 juillet 2017**.



# **AAP PIAVE thématique** **« Boosters »:**

Produits et services valorisant  
les informations issues du domaine spatial



# PIAVE « Boosters » : objectifs

- ▶ Cet appel thématique vise à soutenir **l'accompagnement et/ou le développement de nouveaux produits ou services disruptif** intégrant **moyens, signaux ou données spatiales**, depuis la preuve du concept (*Phase d'accompagnement*) jusqu'à la commercialisation (*Phase de développement*).
- ▶ La création de cet appel découle du constat selon lequel **les moyens spatiaux et les données issues des satellites restent, en dehors du domaine spatial, peu utilisés** par des fournisseurs de produits et services, et notamment les PME et ETI.
- ▶ Appel thématique s'inscrivant dans l'action PIAVE.

# PIAVE « Boosters » : caractéristiques

## Nature des projets et des porteurs :

- L'assiette des dépenses éligibles est supérieure à 200 K€ en phase d'accompagnement, à 1,5 M€ en phase de développement.
- Le projet est porté par une **entreprise**.
- Les entreprises doivent être en bonne santé financière.
- Un critère d'éco-conditionnalité s'applique.

## Type d'aide :

- **Subventions et avances remboursables**, ainsi qu'un **intéressement de l'Etat** aux résultats en cas de succès commercial.
- Taux d'aide maximum de 25% pour les grands groupes à 45% pour les PME ; 100% au coût marginal pour les laboratoires académiques. **Le soutien est limité à 200 K€ maximum en phase d'accompagnement.**

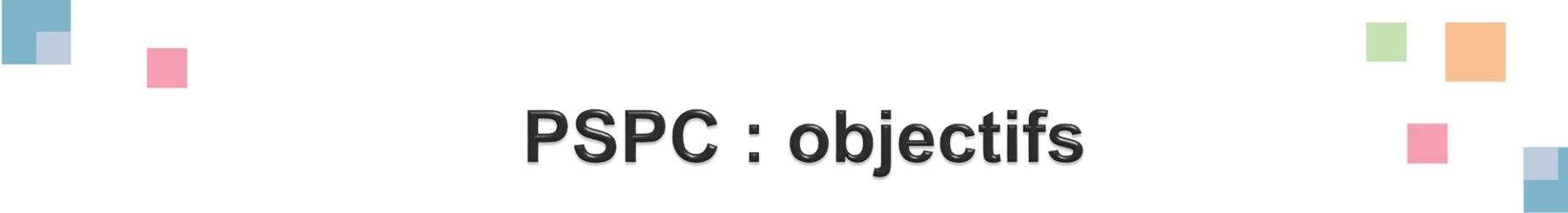
## Calendrier :

- Dernière relève prévue le **15 mars 2017**.



# **AAP PSPC:**

**Projets de recherche et développement  
Structurants pour la Compétitivité**



# PSPC : objectifs

- ▶ Le PSPC finance des projets **collaboratifs, ambitieux et structurants**, permettant un **effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière**.
- ▶ Le PSPC a vocation à soutenir **les écosystèmes, notamment autour des pôles de compétitivité**, à travers des projets ayant pour objet le développement d'un ou plusieurs **produits, procédés ou services**, non disponibles sur le marché et à **fort contenu innovant**.
- ▶ Action dotée de **528 M€ de crédits dans le PIA 2** ; il est prévu à ce stade **550 M€ dans le PIA 3**.

# PSPC : caractéristiques

## Nature des projets et des porteurs :

- L'assiette des dépenses éligibles est **supérieure à 5 M€**.
- Le projet est porté par une **entreprise au sein d'un consortium**.
- Les entreprises doivent être en bonne santé financière.
- Un critère d'éco-conditionnalité s'applique.

## Type d'aide :

- **Subventions et avances remboursables**, ainsi **qu'un intéressement de l'Etat** aux résultats en cas de succès commercial.
- Taux d'aide maximum de 40% pour les grands groupes à 60% pour les PME ; 100% au coût marginal pour les laboratoires académiques.

## Calendrier :

- Dernière relève du PIA 2 prévue ... **aujourd'hui, le 13 janvier 2017, prorogation peu probable.**



# **AAP FUI:** **Fonds Unique Interministériel**

# FUI: objectifs

- ▶ Le fonds unique interministériel (FUI) finance des projets collaboratifs **labellisés par les pôles de compétitivité**.
- ▶ Le FUI a vocation à soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de **produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme** (5 ans environ).
- ▶ Action financée par le programme 192 « *Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle* » doté d'environ 672 M€ de crédits en LFI 2017 (avec une hypothèse sous-jacente de **80 M€** pour le FUI), ainsi que par les **collectivités territoriales**.

# FUI : caractéristiques

## Nature des projets et des porteurs :

- De l'ordre de 0,5 à 5 M€ d'assiette.
- Durée moyenne de 36 à 48 mois.
- Le projet est porté par un **consortium**, dont le chef de file est une **entreprise**.
- Les entreprises doivent être en bonne santé financière.

## Type d'aide :

- **Subventions uniquement, co-financement Etat et collectivité territoriales.**
- Taux d'aide maximum de 25% pour les grands groupes à 45% pour les PME ; 100% au coût marginal pour les laboratoires académiques.

## Calendrier :

- Deux appels à projets par an, **prochaine relève probable en mai 2017** (FUI 24).



**Merci de votre attention**